

Relevé des décisions du Président
prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de
pouvoirs de l'organe délibérant au Président

(article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 06/2022 portant renouvellement de l'adhésion au Collège des Territoires d'**Essonne Tourisme** pour l'année 2022 pour un montant de **275,00 € TTC**

Décision n° 07/2022 portant approbation d'un avenant au contrat de services portant sur l'utilisation du progiciel MarcoWeb en mode hébergé avec la société **AGYSOFT** pour un montant de **7 116,00 € HT**

Décision n° 08/2022 portant renouvellement de l'adhésion à l'**Union des Maires de l'Essonne** pour l'année 2022 pour un montant de cotisation de **600,00 € TTC**

Décision n° 09/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur des prestations de formations effectuées en télémaintenance à la société **CIRIL** pour un montant de **1 850,00 € HT**

Décision n° 10/2022 portant demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » et portant sur le Pôle Gare situé sur la commune de Lardy pour 2022

Décision n° 11/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'assistance technique à l'exploitation d'un poste de relevage des eaux pluviales, situé sur la commune de Chamarande, à la société **SUEZ** pour un montant de **3 232,52 € HT**

Décision n° 12/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la fourniture et l'installation d'un automate pour une station d'épuration, gérée par la Communauté de communes, à la société **BIOTRADE** pour un montant de **34 190,00 € HT**

Décision n° 13/2022 portant attribution du marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'accompagnement dans le cadre de passation d'une délégation de service public en matière d'eau potable, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la fin de la prestation, à la société **B.C.R.** pour un montant de **5 150,00 € HT**

Décision n° 14/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mission complémentaire pour la réalisation d'une étude G2-PRO relative à l'assainissement de Villeneuve-sur-Auvers, à la société **HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE** pour un montant de **10 950 € HT**

Décision n° 15/2022 portant renouvellement de l'adhésion à l'association **Essonne Développement** pour l'année 2022 pour un montant de cotisation de **3 000,00 € HT**

Décision n° 16/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur les services d'applicatifs hébergés du logiciel de gestion de bibliothèque à la société **DECALOG**, pour une période de 3 ans à compter du 01/01/2022, pour un montant annuel de **1 510,39 € HT**

Décision n° 17/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur la mise à jour du logiciel de gestion de bibliothèque à la société **DECALOG** pour un montant de **1 990,00 € HT**

Décision n° 18/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur l'hébergement du logiciel Maelis pour la réservation et la facturation des services de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à la société **SIGEC**, pour une durée de 1 an à compter du 01/05/2022 et reconductible 3 fois, pour un montant annuel de **11 699,00 € HT**

Décision n° 19/2022 portant approbation d'une convention de mise à disposition périodique d'une salle de la Communauté de commune Entre Juine et Renarde, avec la commune de Tigery, pour les formations d'entraînement au pistolet à impulsions électriques des policiers municipaux et intercommunaux, pour une durée d'un an à compter de sa signature

Décision n° 20/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur le service de maintenance des progiciels de gestion de la police municipale et de gestion des animaux dangereux à la société **LOGITUD** pour une période de 1 an à compter du 01/01/2022, tacitement reconductible 2 fois, pour un montant de **1 090,31 € HT**

Décision n° 21/2022 portant attribution d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence portant sur les visites de contrôles des fontaines à eau des offices de restauration scolaire, à la société **EUROFINS LABORATOIRE CENTRE**, pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable 3 fois, pour un montant annuel de **4 074,52 € HT**